



Virement de ma banque sans mon accord

Par **djahel**, le **16/06/2008** à **19:03**

Bonjour,
je suis titulaire d'un compte individuel au credit agricole depuis novembre 2006.en mai 2008,avec mon ami nous avons décidé d'y ouvrir un compte joint suite à notre demenagement pour assurer les dépenses liés au logement.Durant ce mois,j'ai dépasser mon decouvert de 300€ (chose frequente car j'ai une mastercard et mon decouvert dure toujours moins de 30jours) or, le responsable de l'agence a pris l'argent de mon compte joint pour combler mon decouvert sans nous demander l'autorisation a mon ami et moi meme.Du coup,nous n'avons pu honorer le reglement de mon loyer et de plus j'ai eu des frais pour "prelevement impayé " sur mon compte joint.j'aimerais savoir si ils ont le droit de faire des virements de compte à compte sans l'accord des clients et surtout si je peux avoir un recours contre eux.
Merci d'avance

Par **Marion2**, le **16/06/2008** à **19:12**

J'gnore s'ils ont le droit, mais à priori, c'est monnaie courante !!!